



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Cumul emploi retraite

Question écrite n° 9755

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la nécessité de libérer toutes les règles qui régissent la mise en place du cumul emploi-retraite (CER) pour l'ensemble des retraités, qu'ils aient été salariés ou fonctionnaires, afin qu'ils puissent reprendre un travail. Différentes normes régissent l'accès à ce dispositif et impliquent des limitations à la fois en temps de travail autorisé et en rémunération. Dans le même temps, le pays connaît des difficultés à la fois de financement des retraites, de chômage, d'attractivité pour une trop grande partie du territoire, de finances publiques plus généralement, de pouvoir d'achat et enfin de lien intergénérationnel. Il souhaiterait donc lui demander ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour lever tous les obstacles à l'accès au CER et rendre aux Français concernés la liberté de continuer une activité professionnelle d'abord pour ceux qui en ont besoin mais aussi pour l'ensemble des retraités qui souhaitent rester actifs dans la société et contribuer à la vie économique et sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9755

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles

Ministère attributaire : [Travail et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2025](#), page 7955